

**Arrêté temporaire de circulation
Fermeture à la circulation
Travaux de réparation branchement EU**

PLACE DU HUIT MAI (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **MAUGES COMMUNAUTE** demeurant rue Robert Schuman – **BEAUPREAU 49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES** représentée par Monsieur Vincent **CHARRON** pour le compte de **MENARD TP** demeurant **Les douaux - ANDREZE 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES** représentée par Laurent **MENARD** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/06/2024 au 02/07/2024 **PLACE DU HUIT MAI (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 03/06/2024 et jusqu'au 02/07/2024, la circulation des véhicules est interdite **PLACE DU HUIT MAI (BEAUPREAU)** (Beaupréau-en-Mauges).

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **MENARD TP**.

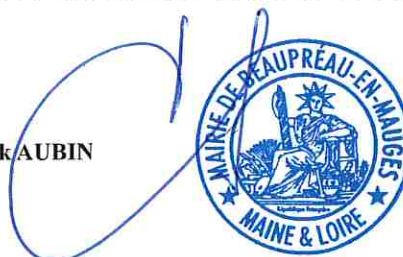
ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 29/05/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Francck AUBIN



DIFFUSION:

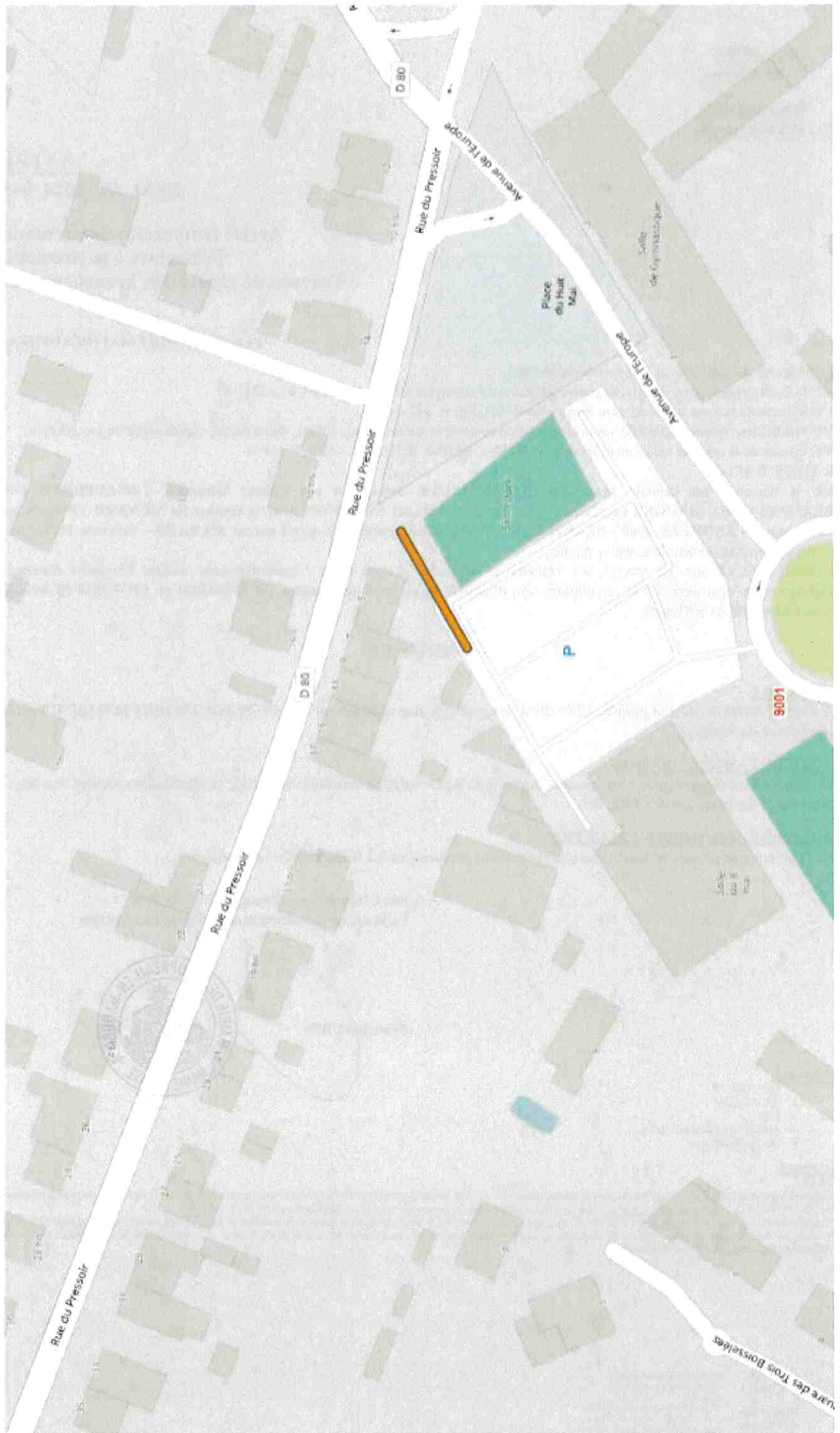
- MENARD TP
- BRANGEON
- HDV
- MAUGES COMMUNAUTE
- Mairie Beaupréau

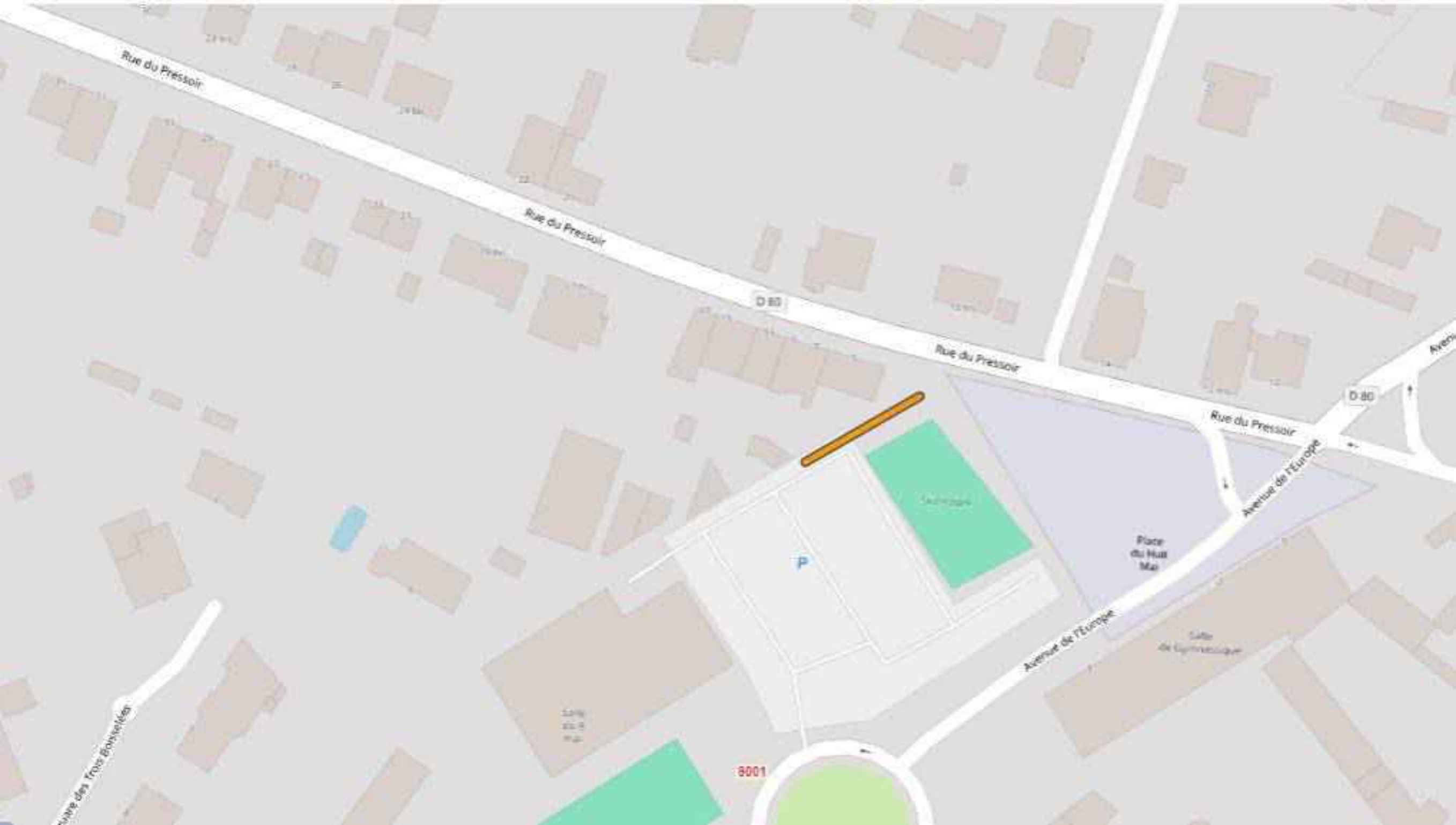
ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





Rue du Pressoir

Rue du Pressoir

D 80

Rue du Pressoir

D 80

Rue du Pressoir

Avenue de l'Europe

Place du Haut Mail

Avenue de l'Europe

Rue des Trois Bousses

8001